X

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UN CENTRE ECOLE REGIONAL DE PARACHU-TISME. Renouvellement de la demande de subvention

86.066

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

10

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 29 Nombre de votants 33

POUR : CONTRE : ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Vingt Six Mai

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réunl à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - Mme BAPRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP

M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents: MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 1984, le Conseil Municipal a accepté le principe de la construction d'un Centre Ecole Régional de Parachutisme sur le terrain de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, propriété de la Commune de ROYAN sur la commune de MEDIS.

Outre son intention de construire un Centre Ecole, le Conseil Municipal a sollicité de la part du Conseil Général de la Charente-Maritime, de l'E.P.B. et du Ministère de la Jeunesse et des Sports l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible.

Cette délibération a été déposée le 31 Octobre 1984 à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT. Depuis ce jour, aucune réponse favorable n'a été communiquée. C'est pourquoi, il y a lieu de présenter à nouveau une demande de subvention.

Sachant que la dépense correspondante à cette opération s'élevait à 5 MF valeur Juillet 1984, il est donc nécessaire de prévoir une dépense globale de 5,5 MF valeur Mai 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 1984,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Travaux réunie le 23 Mai 1986,

VU la nécessité de réaliser la construction d'un Centre Ecole Régional de Parachutisme sur l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS,

DECIDE :

- de confirmer à nouveau son intention de construire un Centre Ecole Régional de Parachutisme sur le terrain de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS (propriété de la commune de ROYAN) et de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime, de l'E.P.R., du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les subventions au taux le plus élevé possible.
- de prévoir un montant de dépense globale de 5,5 MF correspondant au programme établi en 1984 et actualisé à Mai 1986.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

> POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Député-Maire, L'Adgaint Délégué,

> > R. DAUZIDOU

DE

ROCHEFORT

SR/JP

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 10 Juin 1986

Le SOUS-PREFET COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

M onsieur le MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : Construction d'un Centre Ecole Régional de Parachutisme -Renouvellement de la demande de subvention -

REFER: Délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 1986 -

Au cours de sa séance susvisée, votre conseil municipal a décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE du Département de CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui sera réservée à votre demande.

> Le SOUS-PREFET, COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

> > André DELAHAYE